



FACE A FACE PÉDAGOGIQUE/ÉDUCATIF : RECONNAISSANCE DU TEMPS DE PRÉPARATION DES ANIMATRICES ET ANIMATEURS

DES AVANCÉES GRÂCE À LA CGT,

MAIS LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS !

Depuis des années, la CGT revendique la reconnaissance et le paiement du temps de préparation des activités pour les animatrices et animateurs de la grille générale exerçant des missions de face à face pédagogiques et/ou éducatif : ce temps consacré à la préparation constitue jusqu'à aujourd'hui un véritable travail dissimulé, avec toutes les conséquences qui en découlent : non rémunération des animatrices et animateurs, non reversement à l'URSSAF des cotisations sociales afférentes, non prise en compte du temps de travail dans les seuils d'effectifs...



La CGT, avec SUD-Solidaires, a initié une intersyndicale pour revendiquer la reconnaissance du temps de préparation à hauteur de 33 % du temps d'activité, comme c'est le cas pour les animatrices et animateurs technicien·nes. Cela a conduit à l'ouverture de négociations en CPPNI sur le sujet.

La CGT a alors mis en avant le risque juridique que faisait peser la pratique actuelle, et la possibilité de poursuites pour travail dissimulé qui en découlait. Cela a poussé Hexopée à des premières concessions, avec une proposition d'avenant reconnaissant le temps de préparation à hauteur de 15%. Cependant, l'avenant ne prévoit l'entrée en vigueur qu'au 1er septembre 2024, avec la possibilité d'une dérogation jusqu'au 1er septembre 2026 abaissant à 10% ce temps de préparation lors de la période transitoire. Le dispositif est amené à être réévalué à l'horizon 2027

Si la reconnaissance d'un temps de préparation est à mettre au crédit de la mobilisation portée notamment par la CGT, la CGT a choisi de ne pas signer l'avenant. En effet, le délai de dérogation ne repose sur aucune justification valable, s'agissant déjà d'une reconnaissance au rabais.

De même, la CGT considère que cette reconnaissance du temps de préparation est insuffisante : qui peut en effet croire qu'il ne faut que 9 (voire 6) minutes pour préparer une heure d'activité ?

Cependant, s'agissant malgré tout d'un début de reconnaissance, la CGT ne s'opposera pas à cet avenant et veillera à son application tout en continuant de revendiquer une réelle reconnaissance du temps de préparation.